



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 22 mai 2023

Au Conseil communal de la Commune de Montilliez

Préavis municipal concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2022

No 25/2023 – séance du 19 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement du Conseil communal du 18.08.2014, nous avons le privilège de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune de Montilliez arrêtés au 31 décembre 2022.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2023. Ils ont été contrôlés par la Société fiduciaire Fiprom SA à Lausanne.

Lisibilité des informations sur les comptes de fonctionnement

Pour une meilleure lisibilité des comptes, seuls les écarts importants du point de vue de la Municipalité, au niveau des charges et des revenus, ont été signalés dans le présent préavis municipal.

Chaque écart est décrit comme suit :

xxx.xxx.xx - xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

→ C CHF xx'xxx.xx / B CHF xx'xxx.xx

→ N° de compte et désignation

→ Explications éventuelles

→ C = Comptes / B = Budget

1 Comptes de fonctionnement

Administration générale

Administration

110.301.01 – Traitements : administration et exploitation

Augmentation de charges. Eu égard au préavis 14/2022, une adaptation du budget a été demandée par la Municipalité et octroyée par le Conseil communal (CC) afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail par l'engagement de renforts tant au niveau du personnel extérieur qu'administratif. Le delta entre le budget et les comptes s'explique par le fait que des montants salariaux aient été directement ventilés dans les dicastères (ordures ménagères et routes).

→ C CHF 424'183.25 / B CHF 445'000 (+CHF 10'000 complément)

110.310.09 – Constructions : Enquêtes et permis

Augmentation de charges. Nombre d'enquêtes en hausse. Compensation par 110.431.03.

→ C CHF 13'448.05 / B CHF 5'000

110.311.04 – Achats de machines et de matériel d'exploitation

Augmentation de charges. Eu égard à l'état d'usure de nos drapeaux et de leurs supports, nous avons décidé d'acquérir pour les 4 villages du nouveau matériel afin d'offrir une bonne image de Montilliez lors de manifestations, notamment pour les 10 ans de Montilliez.

→ C CHF 16'303.64 / B CHF 14'000

110.317.00 – Réceptions et manifestations

Augmentation de charges. Afin de pouvoir offrir une fête digne des 10 ans de Montilliez, un crédit supplémentaire via le préavis 14/2022 a été demandé par la Municipalité et validé par le Législatif. Malheureusement, la facture du repas du 1er août 2021 n'était plus sur notre radar et a été envoyée par le prestataire en faillite 18 mois après l'événement. L'adaptation du budget 2022, demandée par la Municipalité, n'en tenait pas compte.

→ C CHF 67'690.49 / B CHF 47'000 (+ CHF 15'000 complément)

110.318.03 – Honoraires PECC

Augmentation de charges. Suite à la démarche PECC initiée par la Municipalité, le budget 2022 a été adapté via le préavis 14/2022 afin de tenir compte de cette charge. Pour rappel, les subventions seront obtenues en 2023.

→ C CHF 7'560.50 / B CHF 0 (+ CHF 15'000 complément)

110.318.05 – Honoraires et frais d'expertises

Augmentation de charges. A la suite du refus du préavis 11/2022 par le CC concernant l'étude préliminaire de la rénovation de l'Auberge, le financement du BAMO n'était plus assuré. Une adaptation budgétaire a été demandée via le préavis 14/2022 et validée par le CC.

→ C CHF 37'548.00 / B CHF 20'000 (+CHF 10'000 complément)

110.436.01 – Remboursement de traitements et charges sociales

Augmentation de revenus. Le service civil de notre collaborateur extérieur nous donne droit à des APG. De plus, plusieurs cas d'accidents et maladies au sein de notre personnel donnent droit également à des remboursements d'assurances.

→ C CHF 10'920.75 / B CHF 1'000

110.436.02 – Remboursements de frais

Augmentation de revenus. Aboutissement de procédures à l'office des poursuites.

→ C CHF 8'639.76 / B CHF 4'500

110.465.00 – Participations et subventions de tiers

Augmentation de revenus. Redevances Swisscom pour 2 antennes.

→ C CHF 13'454.40 / B CHF 7'000

Finances**Impôts**

210.330.00 – Défalcations sur impôts

Augmentation de charges. Décision et demande de l'ACI d'augmenter cette position afin de couvrir les débiteurs douteux. Montant couvert par 210.480.09.

C CHF 38'954.34 / B CHF 30'000

210.400.01 – Impôts sur le revenu des personnes physiques

Augmentation de revenus. Exercice au-delà de nos attentes.

→ C CHF 3'843'319.60 / B CHF 3'700'000

210.401.00 – Impôts sur le bénéfice des personnes morales

Augmentation de revenus. Exercice au-delà de nos attentes. Augmentation de revenus générée principalement par deux entreprises.

→ C CHF 153'893.95 / B CHF 30'000

210.404.00 – Droits de mutation

Augmentation de revenus. Nombreux changements de propriétaires consécutifs à plusieurs ventes immobilières. En lien avec 210.441.01. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 115'794.20 / B CHF 30'000

210.441.01 – Part à l'impôt sur les gains immobiliers

Augmentation de revenus. En lien avec 210.404.00. Pour rappel : 50% du montant est reversé au Canton dans le cadre de la part des revenus conjoncturels à la PCS.

→ C CHF 119'438.75 / B CHF 30'000

Service financier

220.352.04 – Correction sur prévision péréquation

Augmentation de charges. Correction en lien avec notre point d'impôt qui est passé de CHF 66'216 à CHF 67'464 de par nos rentrées financières.

→ C CHF 54'012.00 / B CHF 0

Amortissements et réserves

230.332.00 – Autres amortissements du patrimoine administratif

Augmentation de charges. Poursuite de la mise en œuvre du PACom et financée par le fonds de réserve 230.480.00 selon préavis 17/2022.

→ C CHF 78'249.45 / B CHF 0

230.380.01 – Attribution fonds perte sur débiteurs

Augmentation de charges. Risque augmenté selon analyse et suivi de l'ACI au niveau impôts.

→ C CHF 120'000.00 / B CHF 0

Domaines et bâtiments**Forêts**

320.318.00 – Honoraires et prestations de services

Augmentation de charges. Demande d'adaptation du budget 2022 selon préavis 14/2022. Travaux supplémentaires suite à un gros coup de vent ; ces frais impactent également le compte 320.352.01 - part charges groupement forestier + CHF 9'111.10

→ C CHF 18'603.10 / B CHF 10'000.00 (+ CHF 15'000 complément)

Bâtiment administratif

351.427.01 – Loyer

Diminution revenus. Les tarifs de location des casiers du congélateur de Poliez-le-Grand seront revus à la hausse en 2024 afin de s'aligner sur les autres villages. La location annuelle passera de CHF 30.- à CHF 50.-

→ C CHF 7'356.70 / B CHF 8'500

Bâtiment la Lignée 1 Sugnens

364.314.01 – Entretien

Augmentation de charges. Demande d'adaptation du budget 2022 selon préavis 14/2022. Plusieurs changements d'appareils électroménagers ont été nécessaires.

→ C CHF 17'503.33 / B CHF 8'000.00 (+ CHF 5'000 complément)

Abri PC de Dommartin

372.427.01 – Locations

Diminution de revenus. Des travaux d'assainissement ont été obligatoires suite à une inondation. Fort de l'indisponibilité des locaux, les loyers ont été suspendus durant une période.

→ C CHF 6'067.00 / B CHF 9'000.00

Travaux**Ordures + déchets communaux**

450.301.01 – Traitements

Augmentation de charges. Afin de libérer nos employés de la surveillance de la déchèterie les lundis, une adaptation du budget 2022 a été demandé via le préavis 14/2022 afin de pouvoir engager 2 personnes.

→ C CHF 19'441.50 / B CHF 13'000

Déchèterie intercommunale

451.311.04 – Achats de matériel et de machines

Augmentation de charges. Demande d'adaptation du budget 2022 via le préavis 14/2022 afin de financer le changement du compacteur.

→ C CHF 36'925.40 / B CHF 500 (+ CHF 37'000 complément)

451.435.03 – Vente de verre

Augmentation de revenus. La rétrocession du verre n'est plus considérée comme une subvention mais comme un revenu. Ce montant est donc nouvellement soumis à la TVA. En lien avec 451.451.06 qui passe de CHF 8'000 budgétés à CHF 0.

→ C CHF 8'332.30 / B CHF 0

Réseau d'égouts et épuration**460.318.05 – Honoraires et prestations de service**

Augmentation de charges. Honoraires Mosini & Caviezel pour contrôle séparatifs à Sugnens.

→ C CHF 23'421.80 / B CHF 15'000

460.481.01 – Prélèvement sur fonds « Epuration »

Diminution de revenus. Eu égard à l'exercice 2022 positif, nous avons renoncé au prélèvement sur le fonds ad'hoc. La fiduciaire nous a rendu attentifs sur le fait que ceci ne sera plus possible avec MCH2 mais qu'en l'état, cela n'était pas un problème.

→ C CHF 0 / B CHF 19'000

Police**Défense contre l'incendie****650.315.06 – Entretien du matériel et de l'équipement**

Augmentation de charges. Pose d'une nouvelle borne hydrante vers le hangar de M. Philippe Mermoud à Poliez-le-Grand.

→ C CHF 6'446.95 / B CHF 0

Sécurité sociale**Prévoyance sociale****720.352.02 – Participation accueil de jour des enfants EFAJE**

Diminution de charges. Moins d'utilisation des prestations que planifié par l'EFAJE par les parents domiciliés à Montilliez. La planification de l'EFAJE est certes difficile, cependant nous relevons de nombreux problèmes de gestion de cette association. Une trop grande volatilité entre le budget et les comptes est constatée. Une réflexion de fond sur la gouvernance de l'EFAJE est en cours.

→ C CHF 262'228.24 / B CHF 380'000

720.451.06 – Correction sur prévision facture sociale

Augmentation de revenus. Une reprise plus importante des charges de la part du Canton génère cette différence.

→ C CHF 159'345.60 / B CHF 105'000

Services industriels

Service des eaux

810.312.01 – Achats de l'eau

Augmentation de charges. Budget élaboré avec le prix de CHF 1.- le m³ au lieu de 1.20.
Modification du prix au m³ après l'élaboration du budget.

→ C CHF 140'170.45 / B CHF 126'000

2 Bilan

10 – Disponibilités

Solde au 01.01.2022 : CHF 970'928.12

Solde au 31.12.2022 : CHF 1'360'312.61

→ Augmentation des disponibilités de CHF 389'384.49

Nous pouvons constater avec satisfaction que la situation des disponibilités est maîtrisée. Cependant, nous devons être attentifs au fait que la couverture des fonds doit être « garantie » à hauteur d'environ 60% au travers des postes 10 à 13.

22 – Dettes à moyen et long terme

Solde au 01.01.2022 : CHF 8'073'291.60

Solde au 31.12.2022 : CHF 7'711'358.20

→ Diminution de la dette de CHF 361'933.40

25 – Passifs transitoires

Solde au 01.01.2022 : CHF 270'347.74

Solde au 31.12.2022 : CHF 366'170.00

→ Augmentation de CHF 95'822.26

3 Résultat final de l'exercice 2022

Comme à son habitude, la Municipalité a toujours été très attentive à la maîtrise de ses charges.

Grâce à ce cash-flow, nous pouvons jouir d'une autonomie financière assez intéressante et ainsi éviter au maximum de recourir à l'emprunt.

3.1 Résultat avant amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2022 Charges	Comptes 2022 Revenus	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Revenus
Charges totales	7'882'991.00		7'772'099.00	
Revenus totaux		8'240'604.42		7'680'655.00
Excédents		357'613.42	91'444.00	

3.2 Résultat après amortissements extraordinaires / attribution au fonds de réserve

	Comptes 2022 Charges	Comptes 2022 Revenus	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Revenus
Charges totales	8'154'513.00		7'772'099.00	
Revenus totaux		8'240'604.42		7'680'655.00
Excédents		86'091.42	91'444.00	

4 Synthèse finale

Avec un budget 2022 prévoyant un excédent de charges de CHF 91'444 et un exercice sous revue bouclant finalement avec un excédent de revenus de CHF 357'613.42, nous avons pu alimenter, selon notre modèle, le fonds PECC de CHF 71'522.- et le fonds de réserve général de CHF 200'000.-.

Même si l'autosatisfaction est dangereuse, nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée par la volatilité de certains facteurs sur nos finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont la Municipalité dispose pour influencer ses résultats financiers. Si cette année le résultat est positif dans notre exercice, nous pourrions nous retrouver dans une toute autre situation ces prochaines années.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du CC, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

Après l'augmentation de notre dette à la suite des travaux au collège de Dommartin en 2020, nous poursuivons sur la voie de la diminution de notre endettement par une baisse de 4.48 %.

Nous tenons ici à remercier le Conseil communal de Montilliez pour sa confiance témoignée tout au long de l'année envers la Municipalité.

5 Conclusion

Fort de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ :

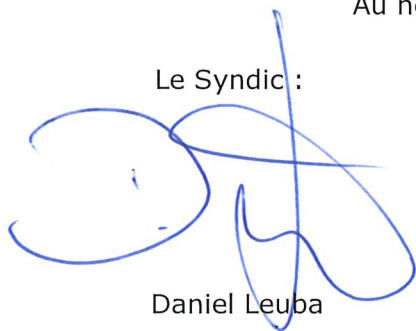
- vu le préavis municipal no 25/2023 du 22 mai 2023,
- ouï le rapport de la Commission de gestion / finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1. d'accepter les comptes 2022 tels que présentés,**
- 2. d'en donner décharge à la Municipalité, au Boursier et à la Commission de gestion / finances pour l'année 2022.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Monique Pahud

Annexes :
- comptes communaux 2022
- bilan 2022
- tableau des dépenses d'investissement
- marge d'autofinancement

Délégué municipal : Daniel Leuba